MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 274 5 février 2013

SOMMAIRE

Alliance Santé Participations S.A. 13141
BC Luxco 13142
Belair Business Offices S.A. 13124
Bienne SA 13142
BlueOrchard Local Currency Fund 13145
Breger Frères et Fils 13142
Broadband Investments II S.à r.l. 13124
Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l. 13144
C2 S. à r l. 13144
Carbon Finance S.A. 13144
Centre Poids Lourds S.à r.l. 13146
Centrics Holding S.à r.l. 13145
Chariots s.àr.l. 13146
Climate Finance S.A. 13145
Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. 13143
Cristina S.àr.l. 13143
Delacroix 13106
Delilah US Investments S.à r.l. 13144
Delima S.A. 13142
EnPro Luxembourg Holding Company S.à r.l. 13122
ES Properties (Stratford) S.à r.l. 13139
Eurofins Support Services LUX Holding 13141
Eurogest S.A. 13140
EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l. 13140
EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l. ... 13140
FMI S.A. 13122
Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l. 13131
Heintz Immobilier S.à r.l. 13107
Hifimmo 13152
H.I.F. S.A. 13106
Immobilière Riverside S.A. 13123
Immobilière SIMONIS et CIE 13107
Instal Cuisines S.à.r.l. 13122
Integrated Computer Logics International s.à r.l. 13146
International Wood Trading S.à r.l. 13130
Jean Schmit Engineering 13129
J.V. Participation S.A. 13128
Key Job S.A. 13127
Kulczyk Investments S.A. 13147
Lehner Investments Advice S.A. 13125
Léopold (Lux 1) S.à.r.l. 13147
Léopold (Lux 2) S.à.r.l. 13147
Maldovan S.A. 13137
Marburg S.A. 13148
Mat Investment S.A. 13136
Mat Investment S.A. 13137
Mat Investment S.A. 13136
Megapolis S.à r.l. 13137
MFS Meridian Funds 13138
Nyiragongo S.à r.l. 13137
Opportunity Fund III Property III S.à r.l. 13138
Padisha Properties S.A. 13139
Pali-Shop S.à r.l. 13123
Swisscanto Asset Management International S.A. 13141
Tarn Holding S.A. 13130
TVT Travel S.A. 13128
Vaalux S.à r.l. 13130
Venitus S.A. 13130
Versailles International S.à r.l. 13109
Virgins Capital S.à r.l. 13130
Ycap Holding 13107

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Delacroix, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.879.

—

L'an deux mil douze, le cinq décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société DELACROIX S.A., ayant son siège social à 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI), inscrite au registre des sociétés des BVI sous le numéro IBC 664682,

ici représentée par son directeur Monsieur Carlo AREND, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle «InterConseils», avec siège social à L-1870 Luxembourg, 68, Kohlenberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 60879, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 17 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 715 en date du 22 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1136, en date du 4 mai 2012.

2.- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société en «DELACROIX».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination DELACROIX.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1870 Luxembourg, 68, Kohlenberg à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. AREND, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58680. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169716/45.

(120224262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

H.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.879.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000910/9.

(120227056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Heintz Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.344.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEINTZ IMMOBILIER S.A R.L.
53 rue de Bettembourg
L-3333 HELLANGE
Signature

Référence de publication: 2013000927/13.

(130000072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Immobilière SIMONIS et CIE, Société Anonyme.

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.337.

—

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Michel SIMONIS
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013000951/12.

(130000010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Ycap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 151.732.

—

L'an deux mille onze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l' actionnaire unique de la société anonyme "YCAP HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, Rue Fort Bourbon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151.732, constituée par acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu le 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 785 du 15 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yariv ELBAZ, dirigeant de société, demeurant à Paris, France.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros) à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) par la création et l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par apport d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Acceptation de la souscription et libération.

3. Conversion des 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune contre 5.000.000 d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital; et

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Préliminaire:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros) à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à 2.500.000,- EUR (deux millions cinq mille euros), par la création et l'émission de 25.000 (vingt cinq mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique, à savoir Monsieur Yariv ELBAZ, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France).

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu: Monsieur Yariv ELBAZ, prénommé, lequel intervenant déclare souscrire à la totalité de l'augmentation de capital précitée et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 17 décembre 2012 par le réviseur d'entreprises indépendant "COMPAGNIE EUROPEENE DE REVISION S.à r.l.", ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 37.039, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipulé dans le projet d'augmentation de capital".

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de convertir les 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune contre 5.000.000 d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune. Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration aux fins de procéder aux écritures qui s'imposent.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), représenté par cinq millions d'actions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. ELBAZ, F. DEFLORENNE, J. ELVINGER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 décembre 2012. Relation. LAC/2012/60838. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013000572/83.

(120225982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Versailles International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.802.

—

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "VERSAILLES INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 171 802, incorporated by deed enacted on 28 September 2012, published in the Memorial C n° 2666, page 127943 of October 30, 2012 and which has not been amended to date. The meeting is opened at 9 a.m., with Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Véronique Petit, private employee with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro);

2. Decision to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares;

3. Decision to increase the corporate capital by an amount of 443,394.- EUR (four hundred fourty-three thousand three hundred ninety-four euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 455,894.- EUR (four hundred fifty-five thousand eight hundred ninety-four euros) by the issue of 443,394 (four hundred-fourty-three thousand three hundred ninety-four) new shares of classes A to I, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash and payment of a share premium of 4,211,839.30 EUR (four million two hundred eleven thousand eight hundred thirty-nine euros and thirty cents). Subscription and payment of the new shares and the share premium;

4. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously decide to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro).

Second resolution

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

Third resolution

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 443,394.- EUR (four hundred forty-three thousand three hundred ninety-four euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 455,894.- EUR (four hundred fifty-five thousand eight hundred ninety-four euros) by the issue of 443,394 (four hundred forty-three thousand three hundred ninety-four) new shares of classes A to I, as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 49,266 redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 49,266 redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 49,266 redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 49,266 redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 49,266 redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 49,266 redeemable Class F preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 49,266 redeemable Class G preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 49,266 redeemable Class H preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 49,266 redeemable Class I preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

to be issued with a share premium of an aggregate amount 4,211,839.30 EUR (four million two hundred eleven thousand eight hundred thirty-nine euros and thirty cents).

The existing shareholders:

1. Industri Kapital 2007 Limited Partnership I

2. Industri Kapital 2007 Limited Partnership II

3. Industri Kapital 2007 Limited Partnership III

4. Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

All acting through their General partner Industri Kapital 2007 GP LP, acting through its General Partner INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, governed under the Law of England and Wales

5. Alpha IAB Co-Investment AB, here represented by INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, acting in its capacity as attorney, with registered office at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, governed under the Law of England and Wales, (here-after "IK 2007") declare to subscribe the new shares as follows:

Subscriber	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774	11,774	11,774	11,774
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107	11,107	11,107	11,107
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375	12,375	12,375	12,375
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863	13,863	13,863	13,863
Alpha IAB Co- Investment AB	147	147	147	147	147
TOTAL	49,266	49,266	49,266	49,266	49,266

Subscriber	Redeemable Class F preferred shares	Redeemable Class G preferred shares	Redeemable Class H preferred shares	Redeemable Class I preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774	11,774	11,774
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107	11,107	11,107
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375	12,375	12,375
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863	13,863	13,863
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147	147	147
TOTAL	49,266	49,266	49,266	49,266

Therefore has intervened IK 2007, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

Redeemable Class D preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

Redeemable Class E preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

Redeemable Class F preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

Redeemable Class G preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

Redeemable Class H preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

Redeemable Class I preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11,774	11,774.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11,107	11,107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12,375	12,375.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13,863	13,863.00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147.00
TOTAL	49,266	49,266.00

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 4,211,839.30 EUR (four million two hundred eleven thousand eight hundred thirty-nine euros and thirty cents), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount 443,394.-EUR (four hundred forty-three thousand three hundred ninety-four euros) plus a share premium of 4,211,839.30 EUR (four million two hundred eleven thousand eight hundred thirty-nine euros and thirty cents) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 8.**

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 455,894.- (four hundred fifty-five thousand eight hundred ninety-four euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 49,266 (forty-nine thousand two hundred sixty-six) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), representing a total of 455,894 (four hundred fifty-five thousand eight hundred ninety-four) shares of a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class (es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

8.3. Dividends

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class E Preferred Shares held by them;

Class F Preferred Shares: zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Preferred Shares held by them;

Class G Preferred Shares: zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class G Preferred Shares held by them;

Class H Preferred Shares: zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class H Preferred Shares held by them;

Class I Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class I Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Preferred Shares).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.4 - Share premium

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

8.5 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

8.6 - Transfer, Acquisition and Subscription to Shares

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting,

provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

8.7- Voting rights - Distributions

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Save as provided in the present article 8,

i) The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the "Ordinary Dividend").

ii) Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

8.8 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.9 - Definitions

Available Cash: Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board of managers, as the case may be, will be paid to the Company in the short term or to the extent agreed between the Company and the shareholders, such assets which can be assigned in kind by the company in settlement of the Cancellation Value, LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts

Available Cash per Share: Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value per Share: means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2012 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2013 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2014 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2015 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2016 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2017 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2018 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Class H Interim 2019 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2020 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles determined on the basis of the Interim Accounts.

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

AA = P - (L - R) - LR

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the Law or to the Articles

R = Any freely distributable share premium and reserves

Interim Accounts: Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9:30 am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "VERSAILLES INTERNATIONAL S.A R.L.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171802, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2012, publiés au Memorial C n° 2666, page 127943 du 30 octobre 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Véronique Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir les parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D, les parts sociales privilégiées de classe E, les parts sociales privilégiées de classe F, les parts sociales privilégiées de classe G, les parts sociales privilégiées de classe H, les parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts ordinaires.

3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 443.394,- EUR (quatre cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 455.894,-EUR (quatre cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros) par l'émission de 443.394 (quatre cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 4.211.839,30 EUR (quatre millions deux cent onze mille huit cent trente-neuf euros et trente cents). - Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission;

4. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir les parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D, les parts sociales privilégiées de classe E, les parts sociales privilégiées de classe F, les parts sociales privilégiées de classe G, les parts sociales privilégiées de classe H, les parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 443.394,- EUR (quatre cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 455.894,- EUR (quatre cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze) par l'émission de 443.394 (quatre cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I comme suit:

- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe F, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe G, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe H, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 49.266 parts sociales rachetables privilégiées de Classe I, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 4.211.839,30 EUR (quatre millions deux cent onze mille huit cent trente-neuf euros et trente cents).

Les associés existants:

1. Industri Kapital 2007 Limited Partnership I
2. Industri Kapital 2007 Limited Partnership II

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Industri Kapital 2007 Limited Partnership III

4. Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

tous agissant par l'intermédiaire de leur «General Partner» Industri Kapital 2007 GP LP, agissant par l'intermédiaire de son «General Partner» INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, régis par la législation de l'Angleterre et du pays de Galles

5. Alpha IAB Co-Investment AB, ici représentée par INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED agissant en sa qualité de représentant, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, régis par la législation de l'Angleterre et du pays de Galles (ci-après «IK 2007»), déclarent souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteur	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774	11.774	11.774	11.774
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107	11.107	11.107	11.107
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375	12.375	12.375	12.375
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863	13.863	13.863	13.863
Alpha IAB Co- Investment AB	147	147	147	147	147
TOTAL	49.266	49.266	49.266	49.266	49.266

Souscripteur	Parts sociales rachetables de classe F	Parts sociales rachetables de classe G	Parts sociales rachetables de classe H	Parts sociales rachetables de classe I
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774	11.774	11.774
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107	11.107	11.107
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375	12.375	12.375
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863	13.863	13.863
Alpha IAB Co- Investment AB	147	147	147	147
TOTAL	49.266	49.266	49.266	49.266

Intervention - Souscription - Paiement

IK 2007, ici représentée par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00
TOTAL	49.266	49.266,00

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TOTAL	49.266	49.266,00

Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00
TOTAL	49.266	49.266,00

Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00
TOTAL	49.266	49.266,00

Parts sociales rachetables de classe E:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00
TOTAL	49.266	49.266,00

Parts sociales rachetables de classe F:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00
TOTAL	49.266	49.266,00

Parts sociales rachetables de classe G:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00
TOTAL	49.266	49.266,00

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Parts sociales rachetables de classe H:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00
TOTAL	49.266	49.266,00

Parts sociales rachetables de classe I:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	11.774	11.774,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	11.107	11.107.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	12.375	12.375,00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	13.863	13.863,00
Alpha IAB Co-Investment AB	147	147,00
TOTAL	49.266	49.266,00

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 4.211.839,30 EUR (quatre millions deux cent onze mille huit cent trente-neuf euros et trente cents) de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 443.394 (quatre cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros) plus 4.211.839,30 EUR (quatre millions deux cent onze mille huit cent trente-neuf euros et trente cents) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.**

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 455.894,- EUR (quatre cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe A (les «Parts sociales privilégiées de Classe A»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe B (les «Parts sociales privilégiées de Classe B»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe C (les «Parts sociales privilégiées de Classe C»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe D (les «Parts sociales privilégiées de Classe D»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe E (les «Parts sociales privilégiées de Classe E»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe F (les «Parts sociales privilégiées de Classe F»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe G (les «Parts sociales privilégiées de Classe G»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe H (les «Parts sociales privilégiées de Classe H»), 49.266 (quarante-neuf mille deux cent soixante-six) parts sociales privilégiées de Classe I (les «Parts sociales privilégiées de Classe I») représentant un total de 455.894 (quatre cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la Parts Sociales Privilégiées de Classe I).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

8.3.- Dividendes

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe F: zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe G: zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe H: zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe I: le solde de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière Classe de Parts Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts privilégiées de Classe I) a été annulée suite à un rachat au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts privilégiées de Classe H)

8.4 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

8.5 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

8.6 - Vente, Acquisition, et souscription des Parts Sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

8.7.- Droits de vote - Distributions

Chaque Part Sociale, confère un droit de vote identique au moment de la prise des résolutions. Sauf ce qui est prévu au présent article 8.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

(ii) Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E, des Parts Sociales Privilégiées de Classe F, des Parts Sociales Privilégiées de Classe G, des Parts Sociales Privilégiées de Classe H et des Parts Sociales Privilégiées de Classe I ont droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société après le paiement ou la provision du Dividende Ordinaire.

8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.9 - Définitions

Cash Disponible: Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme ou dans la limite convenue entre la Société et les associés, tous actifs pouvant être transférés en nature par la Société en paiement de la Valeur d'Annulation, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires.

Cash Disponible par Part Sociale: Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2018 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2019 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2020 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Montant d'Annulation par Part Sociale: Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires.

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

AA = P - (L - R) - LR

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.10.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61575. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013000561/746.

(120226603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

FMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.488.

—

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013000875/10.

(120226834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

EnPro Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 143.242.

—

Les comptes annuels du 1 er janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000797/10.

(120226875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Instal Cuisines S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.630.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour INSTAL CUISINES S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013000953/12.

(130000024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Immobilière Riverside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.356.

—

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000970/10.

(120226924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pali-Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 222, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.528.

—

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «PALI-SHOP S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 222, route de Thionville, L-2610 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1 er mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 juin 2004, numéro 650, page 31161 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100 528.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutatrice Madame Mia S0RENSEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution anticipative de la Société et décision de sa mise en liquidation, avec effet immédiat;

2. Décision de nommer la société «FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 70 802), comme liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;

4. Décision de nommer Madame Mia S0RENSEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de nommer la société «FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange (R.C.S. Luxem-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

bourg, section B numéro 70 802), représentée par son seul gérant avec pouvoir de seule signature: Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange,

aux fonctions de seul liquidateur de la Société, (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE de nommer Madame Mia S0RENSEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange,

aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée, les mêmes comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.J. SCHERER, B. D. KLAPP, M. SORENSEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17056. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013000442/76.

(120225896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Broadband Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.567.252,64.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.950.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001555/10.

(130000799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Belair Business Offices S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 149.137.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013001564/11.

(130000680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lehner Investments Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 156.141.

—

In the year two thousand and twelve,

on the nineteenth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Markus LEHNER, residing at 2, avenue des Citronniers, Résidence le Mirabeau, MC-9800 Monte Carlo (Monaco),

here represented by:

Mr Horst BAUMANN, residing professionally at 9 place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg,

pursuant to a proxy under private seal given to him in Monaco, on 12 November 2012,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing person is the sole shareholder of "LEHNER INVESTMENTS Advice S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register (RCS) in Luxembourg, section B number 156 141, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 13 October 2010, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémoriaf) was made on 23 November 2010, number 2544.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time according to a notarial deed enacted on 18 November 2011, which amendment deed was published in the Mémorial, on 11 January 2012, number 85.

Such appearing party representing the whole corporate capital of the Company, the meeting of the sole shareholder, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) To amend the Company's corporate object in order to allow the Company to no more carry out the activities of an investment adviser in accordance with Art. 24 of the Law of 05 April 1993, as amended, relating to the financial sector and to adopt the same purposes for which the Company was formed at the beginning.

2) To amend Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect such change of its purpose. Article three (3) will have then the following new wording:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise? as for example by providing advisory services -assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

3) Miscellaneous.

After duly considering the items of the agenda the sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the current Company's corporate object in order to allow the Company to no more carry out the activities of an investment adviser in accordance with Art. 24 of the Law of 05 April 1993, as amended, relating to the financial sector.

Second resolution

The sole shareholder resolves to adopt the same purposes for which the Company was formed at the beginning and as such to amend Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect such change of its purpose. Said Article three (3) will have then the following new wording:

Art. 3. "The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise? as for example by providing advisory services -assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/ funds as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in the English language, followed by a German version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with Us the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes.

Im Jahr zweitausendzwölf,

am neunzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor Uns, Maître Jean-Joseph WAGNER mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Markus LEHNER, wohnhaft in 2, avenue des Citronniers, Résidence le Mirabeau, MC-9800 Monte Carlo (Monaco),

hier vertreten durch:

Herrn Horst BAUMANN, geschäftsansässig in 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Monte Carlo (Monaco), am 12. November 2012,

welche, von dem Bevollmächtigten des erschienenen Komparenten und dem unterschreibenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der erschienene Komparent ist der alleinige Aktionär der Gesellschaft „LEHNER INVESTMENTS Advice S.A." (die „Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxemburg, eingetragen im Firmen- und Handelsregister (RCS) in Luxemburg, unter Sektion B Nummer 156 141, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 13. Oktober 2010, welche Gründungsurkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mamoriat) unter der Nummer 2544 am 23. November 2010, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß einer notariellen Urkunde, die am 18. November 2011 aufgenommen wurde und welche Abänderungsurkunde im Mémorial, am 11. Januar 2012, unter der Nummer 85, veröffentlicht wurde.

Der erschienene Komparent, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, stellt fest, dass die gegenwärtige Versammlung des alleinigen Aktionärs ordnungsgemäß besetzt ist und daher rechtmäßig über die folgende Tagesordnung befinden kann.

Tagesordnung

1) Abänderung des Gesellschaftszwecks, der die Gesellschaft fortan ermöglicht nicht mehr die Tätigkeiten als Anlageberater entsprechend der Vorschrift des Artikels 24 des aktualisierten Gesetzes vom 05. April 1993 über den Finanzsektor, auszuüben und um wieder denselben Zweck aufzunehmen für welchen die Gesellschaft im Anfang gegründet wurde.

2) Abänderung von Artikel drei (3) der Gesellschaftssatzung, um diese Abänderung des Gesellschaftszweckes wieder zu geben. Artikel drei. (3) erhält dementsprechend folgenden neuen Wortlaut:

„Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeder Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und jede andere Art von Investitionen, der Erwerb von Sicherheiten jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung von Sicherheiten durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen, wie zum Beispiel durch die Erbringung von Beratungsleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind."

3) Verschiedenes.

Nach Beratung über die Tagesordnungspunkte hat der alleinige Aktionär folgende Beschlüsse gefasst:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den gegenwärtigen Gesellschaftszweck abzuändern, der die Gesellschaft fortan ermöglicht nicht mehr die Tätigkeiten als Anlageberater entsprechend der Vorschrift des Artikels 24 des aktualisierten Gesetzes vom 05. April 1993 über den Finanzsektor, auszuüben.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt denselben Zweck wieder aufzunehmen für welchen die Gesellschaft im Anfang gegründet wurde und demzufolge Artikel drei (3) der Gesellschaftsordnung abzuändern, um diese Abänderung des Gesellschaftszweckes wieder zu geben. Besagter Artikel drei (3) erhält dementsprechend folgenden neuen Wortlaut:

Art. 3. „Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeder Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und jede andere Art von Investitionen, der Erwerb von Sicherheiten jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung von Sicherheiten durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen, wie zum Beispiel durch die Erbringung von Beratungsleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind."

Worüber diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar mit Namen, Vornamen, und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit diesem unterzeichnet worden.

Gezeichnet: H. BAUMANN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. Dezember 2012. Relation: EAC/2012/17166. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012169818/141.

(120224264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Key Job S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 25.198.

—

Le conseil d'administration souhaite informer toute personne Intéressée du changement d'adresse des détenteurs des mandats suivants:

- Danielle JANSSENS-CROKAERTS, administrateur et administrateur délégué

Rue Hergé, 5

B-1341 Céroux Mousty;

- Etienne REENERS, administrateur

Clos de Wagram, 1

B-1180 Bruxelles;

- FISCOGES Sàrl, commissaire aux comptes,

Rue de Kleinbettingen, 4

L-8362 Grass.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013001004/21.

(120227033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

J.V. Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.284.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.V. PARTICIPATION S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013000984/12.

(120226914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

TVT Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.311.

—

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TVT Travel S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, constituée en date du 4 juillet 2006 aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1878 du 06 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 118311.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Calogero AGRO, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour
Version anglaise

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;

2. To resolve in order to appoint Mrs Francesca Docchio, born in Bergamo (MI) Italy, professionally residing in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as liquidator of the company and to determine his powers;

3. Miscellaneous.

Version française

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;

2. Nomination de Madame Francesca Docchio, né à Bergamo (MI) Italie, le 29 Mai 1971 résident professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en tant que liquidateur de la société et définition des pouvoirs qui lui seront attribués;

3. Divers

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les seize mille (16.000) actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente

Assemblée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Est nommée liquidateur:

Madame Francesca DOCCHIO, employée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur peut engager la liquidation par sa seule signature, sauf délégation de signature.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 738.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états civil et résidences, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. AGRO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2012. Relation: RED/2012/1805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2012. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013000554/75.

(120226149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Jean Schmit Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.432.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2012

Les associés de la société à responsabilité limitée "JEAN SCHMIT ENGINEERING S.à r.l." ayant son siège social à L-1420 Luxembourg se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 décembre 2012. L'assemblée a pris les résolutions suivantes que à partir du 1 er janvier 2013:

Monsieur Jean SCHMIT, ingénieur diplômé T.H.K., demeurant à L-1469 Luxembourg 119, rue Ermesinde est nommé gérant-technique.

Monsieur André KARGER, ingénieur, demeurant à L-8289 KEHLEN, 31, am Duerf est nommé gérant-technique.

Chacun des gérants techniques a le pouvoir individuel d'engager la société pas sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Jean Schmit / André Karger

Les associés

Référence de publication: 2013000993/19.

(130000274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

International Wood Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 71.268.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65605 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000978/10.

(130000503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Tarn Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.029.

—

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 19 juin 2007 avec la société TARN HOLDING S.A., ayant précédemment son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter et inscrite au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg section B numéro 84029, a été résiliée avec effet au 31/12/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Référence de publication: 2013001331/11.

(120226689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Venitus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 82.379.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2012

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P.").

Roger Caurla
Liquidateur

Référence de publication: 2013001377/14.

(130000360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Virgins Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.364.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013001379/12.

(130000375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Vaalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 63.320.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001380/10.

(120226949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.660.

—

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwölf, am zwölften Dezember,

vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

die Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg") unter der Nummer B 172.676, sowie

die Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg") unter der Nummer B 172.683,

hier vertreten durch Frau Solange Wolter, geschäftsansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 11. Dezember 2012 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und vom Notar „ne varietur" abgezeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um bei den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erscheinenden Parteien, wie oben erklärt vertreten, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée") wie folgt zu erstellen:

SATZUNG

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée") unter dem Namen „Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l." gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die „Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das „Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die „Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine „Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile").

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge"), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote" bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Gesellschaftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die „Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der „Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegierung und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen.

Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedwedem Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern („commissaires“) erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer („réviseurs d’entreprise agréé“) prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des „Institut des réviseurs d’entreprises“ ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Gewinnverteilung, -ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabeprämien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft - in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträge an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafters auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können der/die Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interimsdividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und wird am 31. Dezember 2013 enden.

Zeichnung - Zahlung

Die Komparenten erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Zeichner	Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	6.250 Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.	6.250 Anteile

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch die Komparenten voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,-) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Gesellschafter, ordnungsgemäß vertreten, welche das gesamte Kapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und, nachdem sie erklärt haben, dass sie ordnungsgemäß in Kenntnis der Tagesordnung einberufen worden sind, haben sie nach Beratung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

WORÜBER Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Dokuments an die Bevollmächtigte der Parteien, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60045. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 20. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012167863/302.

(120222234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Mat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 121.513.

—

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de catégorie B de votre estimée société.

Le 31 décembre 2012. Roger CAURLA.

Référence de publication: 2013001899/10.

(130000833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Mat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 121.513.

—

Par la présente, nous remettons avec effet immédiat notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre estimée société.

Le 31/12/2012.

TRIPLE A CONSULTING

Référence de publication: 2013001900/11.

(130001164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mat Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 121.513.

—

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de catégorie A de votre estimée société.

Le 31 décembre 2012. Pascal DE GRAEVE.

Référence de publication: 2013001901/10.

(130001365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Maldovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.545.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 décembre 2012

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Stéphane Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle 16, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013001882/23.

(130001095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Megapolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 159.419.

—

Extrait des décisions des associés au 21 décembre 2012

1. Le siège social a été transféré de L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines avec effet au 1 er janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Pour MEGAPOLIS S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013001888/15.

(130001328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Nyiragongo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 3, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 102.682.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 03/01/2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013001943/12.

(130000988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.346.

—

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2012, sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Mr. Mitchell C. Freestone

65, St. Paul's Churchyard

London EC4M 8AB

United Kingdom

Mr. David M. Mace Jr

65, St. Paul's Churchyard

London EC4M 8AB

United Kingdom

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Ms. Lina M. Medeiros

Mr. Mark N. Polebaum

Ms. Robin A. Stelmach

Mr. Mitchell C. Freestone

Mr. David M. Mace Jr

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.
State Street Bank Luxembourg S.A.
Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2013001906/27.

(130001162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Opportunity Fund III Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.571.

—

EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembi

- John Sutherland

- Michael Anthony Ussher

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'associe unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, a l'agent administratif de la Société a l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001946/23.

(130001480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Padisha Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 121.919.

—

Extrait des résolutions adoptées en date du 29 novembre 2012 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PADISHA PROPERTIES S.A.

- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur n'est pas renouvelé.

- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 29 novembre 2018.

- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 29 novembre 2018.

- Le mandat de Mr. Thierry TRIBOULOT en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 29 novembre 2018.

- Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera 29 novembre 2018.

- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 29 novembre 2018.

- L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à City Tower, Menahem Begin Street 3, 52136 Ramat Gan (Israel)

- L'adresse professionnelle de:

* Mr. Alexandre TASKIRAN, Administrateur

* Mr. Thierry TRIBOULOT, Administrateur

* Trustconsult Luxembourg S.A., Commissaire aux comptes

est désormais sise au 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADISHA PROPERTIES S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013001161/31.

(130000218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

ES Properties (Stratford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.173.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 23 novembre 2012, que l'associé unique de la société, Patron ES Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150170, a cédé les 18.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à M&L OFFSHORE INVESTMENTS VIII PTE LTD, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapour 048943, et immatriculée au Registre de Singapour sous le numéro 201227171 R, et ce avec effet au 20 décembre 2012.

En conséquence de cette cession, M&L OFFSHORE INVESTMENTS VIII PTE LTD est désormais l'associé unique de la société et détient 18.000 parts sociales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2013001691/20.

(130001161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Eurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9769 Roder, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 98.444.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2012

Résolution unique

Le siège social de la société est transféré à L-9769 Roder maison 2

L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2013001694/11.

(130000792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date 21 décembre 2012, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103370 et ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Accepter la démission de M. Oliver May en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

* M. Enrico Baldan;

* M. Ben Penaliggon; et

* M. Max Kreuter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001673/23.

(130000756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.497.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date 21 décembre 2012, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103370 et ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Accepter la démission de M. Olivier May en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

* M. Enrico Baldan;

* M. Benjamin Penaliggon; et

* M. Max Kreuter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001675/23.

(130001334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Eurofins Support Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.149.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001667/10.

(130000900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Swisscanto Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.904.

—

Herr Hans FREY und Herr Richard GODDARD sind von ihrem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 2. Oktober 2012 zurückgetreten.

Auszug aus dem Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 12. Oktober 2012

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung der folgenden Personnen zu Geschäftsführern der Gesellschaft mit Wirkung zum 2. Oktober 2012 und dies für einen unbefristeten Zeitraum:

* Herr Roland FRANZ, geboren am 2. Oktober 1960 in Erlangen, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxemburg;

* Herr Marinko SUDAR, geboren am 9. November 1972 in Frankfurt/Main, Deutschland und mit beruflicher Adresse in 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2012.
SWISSCANTO ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2013001305/21.

(130000206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Alliance Santé Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 51.280.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 décembre 2012

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jean-Paul Goerens, ayant son adresse au 6, Lacets Saint Léon MC-98000 Monaco (Monaco)

- Madame Simone Retter, ayant son adresse professionnelle au 14 avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg

- Monsieur Stefano Pessina

- Madame Ornella Barra

ainsi que le mandant de Commissaire aux comptes de EURADIT S.à.r.L, ont été reconfirmés pour la durée de six ans, avec effet immédiat, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2017 qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 20 décembre 2012.
ALLIANCE SANTE PARTICIPATIONS S.A.
Simone Retter
Référence de publication: 2013001431/21.
(130000547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Bienne SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.223.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2013.
Référence de publication: 2013001569/10.
(130000865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

BC Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.209.

—

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 décembre 2012

En date du 21 décembre 2012, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Luis Javier Castro LACHNER, né le 25 mars 1966 à San José, Costa Rica, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Oficentro Plaza Roble, Edifico El Portico, 2 nd Floor, 10201 Escazú, San José, Costa Rica, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Melissa Bethell, gérante
- Monsieur Jay Corrigan, gérant
- Madame Ailbhe Jennings, gérante
- Monsieur Aurelien Vasseur, gérant
- Monsieur Luis Javier Castro LACHNER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.
BC Luxco
Signature
Référence de publication: 2013001563/23.
(130000869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Breger Frères et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 39, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 29.643.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001575/10.
(130001048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Delima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.331.

—

Extrait du Procès - Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2012 à 09.00 heures.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Delima S.A., tenue en date du 20 décembre 2012 que:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Il a été décidé d'accepter la démission de Mr Hajah Sumarinah binti Haji Abd Rahman et de Mr Abdul Razak bin Su de leur fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1 er décembre 2012.

Il a été décidé d'accepter la nomination de Mme Rosminah Haji Awang Besar, née le 13/06/1967 à Brunei Darussalam, résidant à No.6, Spg 80. Kg Manggis Dua, Brunei BC 3515 et de Mme Hjh Ros Ramona binti Pokps DP Hj Abdul Rahman née le 19/12/1980 à Brunei Darussalam, résidant à No. 12, Spg 1317-47, Bandar Seri Begawan, Kg Tanjong Bunut, Brunei Muara BF 2920 en qualité d'administrateurs de la société avec effet au 1 er décembre 2012.

Leur mandat se terminera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2012.
Pour extrait conforme
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2013001632/22.

(130001347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.727.

—

Monsieur Hans-Ulrich Hügli, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, a démissioné avec effet au 12 décembre 2012 comme Membre du Conseil d'Administration.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013, comme suit:

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Christian Schärer, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Thomas Schärer, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Germain Trichies, Membre du Conseil d Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Sebastian Best

Référence de publication: 2013001622/22.

(130000983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Cristina S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 129, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.673.

—

Extrait des résolutions des associés en date du 20 septembre 2012

Les associés prennent acte de la démission de Mme Alma ZACCARIA épouse WROBEL de son mandat de gérante administrative de la société CRISTINA SARL, et ce avec effet immédiat.

Compte tenu de la démission de la gérante administrative, les associés décident à l'unanimité de modifier le régime de signature du gérant technique et de lui attribuer un pouvoir de signature individuel,

En conséquence de quoi la société CRISTINA SARL, est désormais valablement engagée par la signature individuelle de son gérant technique.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2013001623/15.

(130001224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 78.160.399,01.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.738.

—

Les comptes annuels audités et rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1 er dépôt le 19 septembre 2012, numéro de dépôt L120161075.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013001631/14.

(130001061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

C2 S. à r l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.091.

—

Der Jahresabschluss zum 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 03.01.2013.

Référence de publication: 2013001628/10.

(130000965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.229.

—

EXTRAIT

En date du 24 Décembre 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mr. Frank Lochan comme gérant de la société avec effet au 1 er janvier 2013;

- Nomination au poste de gérant de Mr. Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 à Edinburg (Royaume Uni) et avec adresse privée au 18B, rue de la Chapelle, L-8071 Strassen, Luxembourg avec effet au 1 er Janvier 2013 et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013001557/15.

(130001100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Carbon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.705.

—

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique en date du 9 novembre 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 9 novembre 2012, que:

- l'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission de Wise Management S.à r.l. en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012.

- l'actionnaire unique a décidé de nommer

Carlos a Dos S Graça e Carvalho Cruz, né le 17 mai 1971 à Luanda, et résidant au 5, rua Osvaldo Serra Van-dumen, Maianga, 0000 Luanda, Angola, comme Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012 et jusqu'au 12.01.2018

Magali Fetique, née le 1 er février 1981, à Metz et demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012 et jusqu'au 12.01.2018

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Andrea La Magra, né le 6 mai 1980 à Rome, Italie, et demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012 et jusqu'au 12.01.2018

- l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la société au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.
CLIMATE FINANCE S.A.
Wise Management S.à r.l.
L'actionnaire unique

Référence de publication: 2013001578/26.

(130001299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Centrics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.694.

—

Extrait de Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 31 décembre 2012

L'Associé Unique a décidé de:

- Accepter la démission en tant que gérant de Monsieur Carlo Schlesser avec effet au 31 décembre 2012.

- Accepter la nomination d'un nouveau gérant avec effet au 31 décembre 2012 et pour une durée illimitée:

Monsieur Diogo Alves, né le 14 mars 1983 à Macieira de Cambra - Vale de Cambra, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001582/15.

(130001176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

BlueOrchard Local Currency Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 164.361.

—

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.
CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Alex Brumat

Référence de publication: 2013001548/13.

(130001041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Climate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.720.

—

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique en date du 9 novembre 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 9 novembre 2012, que:

- l'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission de Wise Management S.à r.l. en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012.

- l'actionnaire unique a décidé de nommer

Carlos a Dos S Graça e Carvalho Cruz, né le 17 mai 1971 à Luanda, et résidant au 5, rua Osvaldo Serra Van-dumen, Maianga, 0000 Luanda, Angola, comme Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012 et jusqu'au 12.01.2018

Magali Fetique, née le 1 er février 1981, à Metz et demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012 et jusqu'au 12.01.2018

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Andrea La Magra, né le 6 mai 1980 à Rome, Italie, et demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2012 et jusqu'au 12.01.2018

- l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la société au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

CLIMATE FINANCE S.A.
Wise Management S.à r.l.
L'actionnaire unique

Référence de publication: 2013001584/26.

(130001476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Centre Poids Lourds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.917.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 03/01/2013.

Référence de publication: 2013001581/10.

(130000850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Chariots s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.704.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée CHARIOTS s.à r.l.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

Il a déclaré que les frais sont à charge de la masse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Paul NOURISSIER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013000746/18.

(130000197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Integrated Computer Logics International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg B 37.137.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000976/10.

(130000348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

—

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition enregistrée sous le numéro "L120016361.04" en date du 26/01/2012, le mandat de Sebastian KULCZYK, membre A du directoire, a erronément été mentionné en se terminant le 16 décembre 2017, tandis que l'extrait aurait du mentionner que son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Le texte de la réquisition aurait du lire:

- de nommer M. Sebastian KULCZYK, né le 16 novembre 1980 à Poznan, Pologne, demeurant professionnellement au 24/26, ul, Krucza, PL - 00-526, Warsaw, Pologne, en tant que membre A du directoire de la Société pour une durée déterminée de 6 ans, et ce avec effet immédiat.

Le mandat du nouveau membre A du directoire se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013001000/22.

(130000102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Léopold (Lux 1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.160.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 18 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Claude Schmitz en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1 er janvier 2013;

* Monsieur Guy Hornick en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1 er janvier 2013;

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1 er janvier 2013 et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jean-Michel CLINQUART, né le 20 novembre 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1 er janvier 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Jean-Michel Clinquart

Gérant

Référence de publication: 2013001020/22.

(130000101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Léopold (Lux 2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.159.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 18 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Claude Schmitz en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1 er janvier 2013;

* Monsieur Guy Hornick en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1 er janvier 2013;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1 er janvier 2013 et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Jean-Michel CLINQUART, né le 20 novembre 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 1 er janvier 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.
Jean-Michel Clinquart
Gérant

Référence de publication: 2013001022/22.

(130000112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Marburg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 78.012.

—

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARBURG S.A.", avec siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais en date du 27 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 181 du 8 mars 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.012.

L'assemblée est présidée par Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Marlène MULLER, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme en une société anonyme unipersonnelle.

2. Refonte complète des statuts de la société.

3. Acceptation des démissions des administrateurs de la société et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions.

4. Nomination d'un administrateur unique.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que la société ne comporte plus qu'un actionnaire unique et décide de transformer la société en une société anonyme unipersonnelle.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte des statuts de la société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MARBURG S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'options d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 152.500,00), divisé en trois cent cinq (305) actions de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué seul ou avec celle d'un autre administrateur.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs de la société et décide de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur unique de la société:

Monsieur Axel WEND, expert-comptable, né le 4 décembre 1941 à Genève (Suisse), demeurant à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en l'an deux mille dix-huit.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, M. Muller, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60077. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168076/219.

(120222130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hifimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.966.

—

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 5 novembre 2012

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer FIDUSCA, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 19, Vesaliuslaan, 1780 Wemmel, Belgique et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.379.166, avec comme représentant permanent Monsieur Marc Poulet, né le 31 janvier 1947 à Ganshoren, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 19, Vesaliuslaan, 1780 Wemmel, Belgique, en tant que Président du Conseil d'administration avec effet immédiat et pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'administration a également décidé de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

- BVBA I-ADVICE, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 18, Louwijn, 1730 Asse, Belgique et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0400.599.904, avec comme représentant permanent Monsieur Joseph Van Belle, né le 24 décembre 1951 à Leuven, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 18, Louwijn, 1730 Asse, Belgique; et

- Pubinvest N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 62, Van Gysellaan, 1780 Wemmel, Belgique et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.379.661, avec comme représentant permanent Monsieur Pascal Poulet, né le 21 février 1969 à Ixelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 62, Van Gysellaan, 1780 Wemmel, Belgique.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIFIMMO S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013001782/29.

(130000860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck